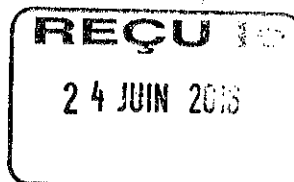


Pau, le 10 juin 2016



Entité Appui aux Entreprises
HT/MMP/AV011 - 2016

Mairie de Noguères
Monsieur Jean-Luc MARTIN
Le Bourg
64150 NOGUERES

Dossier suivi par : *Hervé TURPIN* - Tél. 05 59 82 51 16

Objet : Avis sur Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Noguères

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 mai 2016 nous informant de l'arrêté du PLU de votre commune par délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2016 et nous vous en remercions.

Dans le « rapport de présentation » à la page 49 relative au diagnostic sur la mobilité, nous vous préconisons de citer l'Aéroport Pau Pyrénées qui propose des liaisons directes avec Paris, Lyon et Marrakech, comme vous l'avez fait pour le réseau ferroviaire.

En ce qui concerne le PADD, la Chambre de Commerce et d'Industrie partage votre analyse sur les perspectives de développement de votre territoire grâce à l'ouverture d'une filiale du groupe d'énergie Hydro-Quebec qui créera comme vous l'indiquez « *un cercle vertueux d'émulation économique* ».

Après lecture, la CCI Pau Béarn émet un avis favorable sur votre PLU.

Nos services demeurent à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
Patrick De STAMPA
